

Décision

Générale

colonial

Décision n° 37 du 17 janvier 1945.

n° 37

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1945

Date de publication
17 janvier 1945

Date du numéro
1 janvier 1945

TEXTE INTÉGRAL

La décision n 567 du 15 septembre 1944 est rapportée en ce qui concerne ABDOU MOHAMED. Une indemnité mensuelle de mille cinq cents francs (<1.500 frs) est allouée au quartier-maître radio de la Marine : ABDOU MOHAMED, matricule n° 2.141, pour heures d'écoute de nuit effectuées pour les besoins du Service des informations et pour compter du 1er janvier 1945. La dépense est imputable au chapitre 11, article 4, du budget local.